



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4, 2.6 et 3.10

Numéro de la demande : 2014-1377
Demande : B.2.1 – Nouvelle garantie
B.2.3 – Nouvelle identité des produits de formulation
B.2.4 – Nouvelle proportion des produits de formulation
B.2.6 – Nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique (MAQT)
B.3.10 – Nouveaux mélanges en cuve
Produit : Herbicide Foxfire
Numéro d'homologation : 31911
Matières actives (m.a.) : Fénoxaprop-p-éthyl + pinoxadène
Numéro de document de l'ARLA : 2546093

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer la préparation commerciale d'herbicide Foxfire pour la suppression en postlevée de la folle avoine, de la sétaire verte, de la sétaire glauque et de l'échinochloa pied-de-coq dans le blé de printemps dans les provinces des Prairies et dans les régions de Peace River, de l'Okanagan et de Creston Flats en Colombie-Britannique. L'herbicide Foxfire est une nouvelle combinaison de deux matières actives, à savoir 50 g/L de pinoxadène et 50 g/L de fénoxaprop-p-éthyl, dans un seul produit (avec 25 g/L de cloquintocet-mexyl en tant que phytoprotecteur).

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Foxfire se présente sous forme de concentré émulsifiable contenant deux matières actives, le pinoxadène et le fénoxaprop-p-éthyl, à une concentration nominale de 50 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 0,997 g/mL et un pH de 5,1. Les exigences concernant les caractéristiques chimiques de ce produit ont été respectées.

Évaluations sanitaires

La toxicité aiguë de l'herbicide Foxfire était faible par voie orale, cutanée et respiratoire chez le rat. Il a causé une irritation oculaire modérée et des irritations cutanées graves chez le lapin. Il a été considéré comme étant un sensibilisant cutané chez le cobaye.

L'utilisation de la préparation commerciale d'herbicide Foxfire sur le blé de printemps pour supprimer les mauvaises herbes graminées ne devrait pas entraîner une exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle supérieure à celle des utilisations homologuées des matières actives, le pinoxadène et le fénoxaprop-p-éthyl. La dose d'application du

phytoprotecteur de l'herbicide, le cloquintocet-mexyl, est supérieure à celle du profil d'emploi actuellement homologué et c'est pourquoi l'exposition professionnelle ou occasionnelle possible a été évaluée. Cependant, les évaluations des risques au dossier sont suffisamment prudentes pour couvrir l'exposition potentielle. Par conséquent, aucune nouvelle évaluation quantitative des risques n'est requise.

Aucun risque préoccupant pour la santé ne devrait découler de l'utilisation de l'herbicide Foxfire si les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent toutes les directives sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée pour appuyer l'homologation de la préparation commerciale, l'herbicide Foxfire, qui contient du pinoxadène et du fénoxaprop-p-éthyl pour une utilisation sur le blé de printemps. Le profil d'emploi de la préparation commerciale a été déterminé comme correspondant à celui des doses homologuées pour les matières actives. Par conséquent, dans le cadre de la demande actuelle, on a réévalué les données d'une étude précédente et elles ont permis de confirmer que l'utilisation de l'herbicide Foxfire ne devrait pas entraîner une augmentation de la quantité de résidus de pinoxadène et de fénoxaprop-p-éthyl dans ou sur le blé de printemps. Par conséquent, l'utilisation proposée de l'herbicide Foxfire ne posera pas de risque inacceptable pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Les doses d'application de l'herbicide Foxfire correspondent aux doses homologuées pour les matières actives. L'utilisation de l'herbicide Foxfire ne devrait pas entraîner une augmentation des concentrations prévues dans l'environnement (CPE) du pinoxadène, du fénoxaprop-p-éthyl et du cloquintocet-mexyl. L'utilisation de l'herbicide Foxfire ne posera donc pas de risque inacceptable pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur comprenaient des données provenant de 10 essais combinés sur l'efficacité et la sensibilité d'une culture effectués dans les provinces des Prairies en 2013. L'efficacité et l'innocuité à l'égard de la culture de l'herbicide Foxfire appliqué seul ou dans un mélange en cuve avec l'un des herbicides contre les mauvaises herbes, p. ex. Buctril M, Frontline XL, Infinity, Pulsar, Stellar A et Stellar B, ont été évaluées et comparées à divers témoins positifs dans ces essais.

Les données des essais en champ ont démontré que l'herbicide Foxfire appliqué à la dose unique recommandée (1 x) fournissait un taux acceptable de suppression de la sétaire verte, de la sétaire glauque et de la folle avoine. Par conséquent, les allégations relatives à la suppression de ces mauvaises herbes sont appuyées pour ce qui est de l'étiquetage.

Étant donné que 1) l'efficacité de l'herbicide Foxfire appliqué à la dose unique était comparable à celle des herbicides Axial BIA et Puma Advance, chacun appliqué aux doses indiquées sur leurs étiquettes respectives et que 2) la suppression de l'échinochloa pied-de-coq est homologuée sur

les étiquettes des herbicides Axial BIA et Puma Advance, une allégation relative à la suppression de l'échinochloa pied-de-coq est appuyée pour ce qui est de l'étiquetage.

Étant donné que 1) la suppression des mauvaises herbes graminées offerte par l'herbicide Foxfire n'était pas compromise lorsqu'il était appliqué en association avec l'un des herbicides suivants, Buctril M, Frontline XL, Infinity, Pulsar, Stellar A et Stellar B et 2) que toutes les matières actives incluses dans ces herbicides, y compris le bromoxynil, le MCPA, le florasulam, le pyrasulfotole, le dicamba et le fluroxypyr, sont homologués dans des mélanges en cuve avec le pinoxaden et le fénoxaprop-p-éthyl, une diminution de la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges offertes par ces herbicides ne devrait pas se produire lorsqu'ils sont appliqués en association avec Foxfire. Par conséquent, ces herbicides sont appuyés pour ce qui est de l'étiquetage en tant que produits d'association.

Des dommages subis par les cultures ont été signalés concernant quatre variétés de blé de printemps pour les mêmes traitements herbicides dans ces mêmes essais. On a observé des dommages mineurs, voire indétectables sur le blé de printemps. Le blé de printemps peut présenter une marge d'innocuité adéquate à l'égard de la culture avec l'herbicide Foxfire appliqué conformément aux directives indiquées sur l'étiquette.

La restriction imposée sur la rotation des cultures concernant l'herbicide Foxfire était appuyée selon celle concernant l'herbicide Axial BIA.

D'après le poids de la preuve, l'homologation de l'herbicide Foxfire pour la suppression des graminées dans le blé de printemps est étayée du point de vue de la valeur.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a examiné les renseignements présentés pour appuyer l'homologation de l'herbicide Foxfire et a conclu qu'il est admissible à une homologation complète.

References

PMRA # 2423612 2014, FoxFire Herbicide (fenoxaprop-p-ethyl + pinoxaden) for Grass Weed Control in Spring Wheat, DACO: 10.1, 10.2.3.1, 10.2.3.3(B), 10.3.1, 10.3.2(A), 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, and 10.5.5.

2417128 2014, Product Identification, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4 CBI

2417130 2014, Starting Material and Certification of Limits. DACO: 3.2.1,3.3.1, CBI

2417131 2014, Description Formulation Process. DACO: 3.2.2, CBI

2417132 2011, Analytical Method SF-474/1. DACO: 3.4.1, CBI

2417134 2014, Chemical and Physical Properties. DACO:3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13, 3.5.14,3.5.15,3.5.2,3. 5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9, CBI

2417137	2011, Pinoxaden/Fenoxaprop-P-ethyl EC & S-CGA185072 (A17713B) - Acute Oral Toxicity Up-and-Down Procedure in Rats Final Report, DACO: 4.6.1
2417139	2011, Pinoxaden/Fenoxaprop-P-ethyl EC & S-CGA185072 (A17713B) - Acute Dermal Toxicity in Rats Final Report, DACO: 4.6.2
2417140	2011, Pinoxaden/Fenoxaprop-P-ethyl EC & S-CGA185072 (A17713B) - Acute Inhalation Toxicity in Rats Final Report, DACO: 4.6.3
2417141	2011, Pinoxaden/Fenoxaprop-P-ethyl EC & S-CGA185072 (A17713B) - Primary Eye Irritation in Rabbits Final Report, DACO: 4.6.4
2417142	2011, Pinoxaden/Fenoxaprop-P-ethyl EC & S-CGA185072 (A17713B) - Primary Skin Irritation in Rabbits Final Report, DACO: 4.6.5
2417144	2011, Pinoxaden/Fenoxaprop-P-ethyl EC & S-CGA185072 (A17713B) - Dermal Sensitization Test - Buehler Method Final Report, DACO: 4.6.6

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.